

Bon No: 004417519		1ere Gachée: 12:31 (1)		Date: 13/02/2026		reap060226160151		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 5.00 m3		référence commande(2): 03 26 21 21 40					
client: 411550		OUVRAGES D'ART DE L'EST		3 RUE DENIS PAPIN 38122		Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ			
chantier: 155024		Grand Reims halte nautiq		Boulevard Paul Doumer 07.62.63.59.82 51100 Reims		M90 HAZART			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
12:45				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NFB353A350		BPS				XA2		CL 0,65	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				0		C35/45			
appellation commerciale C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 35									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET HYDROFUGE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				F.SYNTHETIQUES PRE 5480/4700 HM CHRYSOFUGE CHRYSOFUGE				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1